

**Zeitschrift:** L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier  
**Herausgeber:** L'effort cinégraphique suisse  
**Band:** - (1933-1934)  
**Heft:** 29-30

**Artikel:** Le bal du cinéma  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-732382>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plupart de ces cas, notre intervention n'a pas été vainque. Le différend entre M. Cosandey (Cinéma Novelty, Genève) et la Leo-Film, à Zurich (et l'A.L.S.) mérite une mention plus spéciale. Bien que ce cas ait été tranché par le président du Tribunal III, à Berne, nous avons engagé M. Cosandey — qui nous avait confié la défense de ses intérêts — à faire opposition à ce jugement. L'étude du dossier nous avait, en effet, permis de trouver des éléments favorables à une telle attitude de notre sociétaire qui, effectivement, a fini par avoir gain de cause ; la partie adverse a renoncé, finalement, à ses prétentions.

Comme autre affaire personnelle, ou plutôt locale, nous citerons encore la décision prise en commun par les cinémas et la direction du Théâtre Municipal de Lausanne, toujours sous l'égide de notre Association, de disposer librement de tous les billets retenus à l'avance, qui ne seront pas retirés avant 20 h. 15, et de ne plus accepter de commande de billets, pour le même soir, à partir de cette heure. Nous croyons savoir que les intéressés sont très satisfaits de ces décisions qui ont mis fin à certains abus, comme celui, par exemple, de retenir des places dans plusieurs établissements à la fois (pour le même soir), quitte à laisser inoccupées et invendues celles qu'on ne veut plus, au dernier moment !

Notre rapport de gestion pour 1932 est terminé. Se plonger dans de plus amples détails serait l'allonger inutilement. Il est d'ailleurs suffisant pour détruire ceux — car il y en a, paraît-il — qui doutent encore de l'utilité et de l'activité de notre Association, comme aussi de l'utilité et de l'activité de notre secrétariat permanent, et pour prouver à ceux qui n'ont jamais cessé de lui faire confiance — et c'est la grande majorité — que, sans grand bruit, mais aussi sans relâche, il fait tout son possible pour la mériter toujours davantage. Si tout n'est pas parfait dans notre grande famille du cinéma et dans notre branche, nous espérons néanmoins y arriver peu à peu. Pour cela il faut la collaboration de toutes les énergies, de toutes les bonnes volontés, de toutes les forces vives et l'imposant état de nos membres, à ce jour, nous permet les meilleurs espoirs pour l'avenir.

C'est dans ces sentiments que je vous réitère l'assurance de mon entier dévouement à notre cause et à notre Association et que je vous présente, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Lausanne, janvier 1933.

Le secrétaire de l'A.C.S.R.  
A. BECH.

## Le bal du cinéma

Fort bien organisé par quelques « amis du cinéma », ce bal eut lieu le mercredi 15 mars, à Genève. Ce fut un immense succès, tant au point de vue de la participation que des réjouissances. Regrettions toutefois l'absence de la plupart des cinématographistes : chacun croyait assister à une manifestation officielle de la cinématographie suisse et a dû être étonné de la voir si peu représentée au Palais d'Hiver. Ainsi les profondes divisions régnant entre les membres des différentes associations ont eu, ce soir là, leur consécration officielle...

La soirée débute par un banquet. Soyons charitable autant pour le service que pour le menu et bornons-nous à enregistrer l'atmosphère de cordiale sympathie qui régna d'emblée. On entendit, sous l'excellente présidence de M. Hoffmann, un flot d'aimables paroles, puis tout le monde se rendit dans la belle salle du Palais d'Hiver, richement décorée pour la circonstance.

Une très grande affluence se pressait déjà dès l'ouverture des portes. Ceci était dû en grande partie à ce qu'au cours de la soirée devait avoir lieu l'élection de la reine et du roi du cinéma suisse 1933.

Les organisateurs s'étaient assurés la collaboration de *Cinégram* pour les prises de vues sonores. Aussi une partie de la salle était-elle transformée en studio : appareils de prise de vues, appareil du son, sunlights, rien ne manquait.

Après qu'une estrade fut placée au milieu de la salle, et que le jury fut installé, le concours commença. Une à une chaque concurrente devait passer deux fois sur le podium. Tout de suite quelques-unes recueillirent de la part du public de vifs applaudissements.

Le jury, composé de quatre dames et de six messieurs, était chargé de sélectionner six représentantes féminines et trois nouveaux Adam. Le choix du jury : le No 27 recueillit l'unanimité des spectatrices et spectateurs et M. Edgar Holzer fut sacré Roi du cinéma 1933.

Mlle Berthe Berlie, une blonde et ravissante Genevoise, portant le numéro 4, fut ensuite élue Reine et fortement applaudie par le public.

Ajoutons que toutes ces futures vedettes furent présentées au jury et au public par le toujours joyeux M. Fernand Reyrenns, directeur de la Fox-Film.

En terminant ce bref compte-rendu, espérons avoir, l'an prochain, un bal officiel du cinéma, avec la participation de tous les cinématographistes de notre pays. V. F.

## Association Cinématographique Suisse-Romande

Etat des membres actifs au 1<sup>er</sup> mars 1933

	<b>Aigle</b>	
Casino	R. Dubois.	
	<b>Aubonne</b>	
Casino	G. Louviot (Morges).	
	<b>Ballagiues</b>	
Cinéma	G. Louviot.	
	<b>Bex</b>	
Casino	G. Decaux.	
	<b>Bièvre</b>	
Luna	A. Jotterand.	
	<b>Brassus</b>	
Union	Société immobilière.	
	<b>Brigue</b>	
Apollo-Modern	R. Gaillard.	
Simplon	K. Tichelli.	
	<b>Bulle</b>	
Lux	M. Torriani.	
	<b>Château-d'Oex</b>	
Eden	J. Renaud.	

	<b>Châtel-St-Denis</b>	
Sirius	C. Fischer.	
	<b>La Chaux-de-Fonds</b>	
Apollo	Brum (Capitole S. A.).	
Scala	»	
Eden	L. Richard.	
Simplon	F. Schallenberger.	
	<b>Colombier</b>	
S. A. (Genève)	Rue du Rhône 19.	
	<b>Cossonay</b>	
Casino	Dénéréaz.	
Cully		
Major Davel	F. Piguet.	
	<b>Delémont</b>	
Apollo	J. Bianchi.	
Sonore	Ch. Boéchat.	
	<b>Fleurier</b>	
Casino	Gammeter A.	
	<b>Fribourg</b>	
Capitole S. A.	Gerber.	
Royal	H. Goeldlin.	
Simplon	Livio.	